

L'an deux mil vingt-deux, le 05 octobre à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34,
Nombre de membres présents :	22

Date de 1<sup>ère</sup> convocation : 22 septembre 2022

Date d'affichage :

<u>Présents</u> :	Titulaires : Pierre-Louis Balthazard – Christian Berthommier – François Biquez – Gilles Camus – Gérard Dumaz – Régis Dumaz – Philippe Exertier-dit-Monnard – Maryse Fabre – Sandra Ferrari – Alexandre Gennaro – Pascal Ginollin – Jean-Marc Grellier – Raphaële Mouric – Sophie Petit-Guillaume – Dominique Pommat – Marie-Thérèse Salomon – Serge Tichkiewitch – Cécile Trahand – Alexandra Tumar – Peggy Viola – Jean-Marc Vial Suppléants (votant) : Thierry Bebert
<u>Excusés</u> :	Marcel Ferrari – Claudie Fraysse – Pierre-Damien Galène (pouvoir à Serge Tichkiewitch) – Philippe Galy – André Gimenez (pouvoir à Jean-Marc Vial) – Christian Gogry (pouvoir à Dominique Pommat) – Antoine Huynh (pouvoir à Peggy Viola) – Jean-Marie Manzato (pouvoir à Sophie Petit-Guillaume) – Nicolas Pailleux (pouvoir à Pierre-Louis Balthazard) – Karine Revol (pouvoir à Sandra Ferrari) – Gaëtan Varin (pouvoir à Régis Dumaz)
<u>Absents</u> :	Bruno Exertier – Gérard Gonthier – Jean-Marc Léoutre – Marie-Pierre Montoro – Michel Regairaz

**MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITES DE SAVOIE GRAND REVARD** (compétences obligatoires)

La Présidente rappelle que les tarifs de la saison hivernale 2022/2023 ont été votés en juillet 2022.

Une circulaire préfectorale relative au régime juridique des tarifs des remontées mécaniques nous a été transmise le 11 juillet 2022. Cette circulaire concerne notamment les tarifs applicables aux clubs et professionnels de la montagne.

La présente délibération instaure donc des tarifs clubs et moniteurs avec mise en place de convention.

Une mise à jour des tarifs de location de salles et de mise à disposition d'engins de type damage, est également proposée.

Enfin, le document général des produits proposés à la vente et le tableau de prix correspondant ont été remis en forme pour une lecture simplifiée pour les clients.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à la majorité,

- **APPROUVE** les modifications de tarifs des activités hivernales tels que présentés pour la saison 2022-2023 ;
- **DIT** que ces tarifs s'appliqueront à compter des dates d'ouverture.

Fait à La Féclaz, le 05 octobre 2022



Certifié exécutoire  
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☛ Volants : 30
☛ Pour : 28
☛ Contre : 0
☛ Abstention (s) : 2
☛ Blanc (s) : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



## Informations générales

<b>Saisons d'Été et d'Hiver</b>	
<b>Dates prévisionnelles, non contractuelles et indicatives d'ouverture et de fermeture des domaines skiables, sous réserve des conditions d'enneigement et de sécurité des pistes :</b>	
<b>1</b>	Été : Les activités estivales peuvent être exploitées jusqu'à empêchement total pour cause de neige,
<b>2</b>	Alpin : Du premier week-end des vacances de Noël au dernier dimanche de mars, de 9h à 17h. Possibilité d'ouverture anticipée.
<b>3</b>	Nordique : De la première neige damable au deuxième dimanche d'avril, de 9h à 17h, (20h30 les soirs de Nocturne du Hibou).
<b>Règles générales :</b>	
Les catégories d'âges sont les suivantes :	
<b>4</b>	«Bambin» jusqu'à 5 ans inclus, «Jeune» de 6 à 17 ans inclus, «Adulte» de 18 à 69 ans inclus, «Vermeil» 70 ans et +, âge requis à l'achat du forfait.
<b>5</b>	Nordic Pass 73 et National : «Bambin» jusqu'à 4 ans inclus, «Jeune» de 5 à 15 ans inclus, «Adulte» à partir de 16 ans.
<b>6</b>	Les titres sont délivrés sur support RFID, dit «Mains libres», non remboursables, non échangeables sauf puce défectueuse. Tous les supports compatibles avec notre système de billetterie sont acceptés.
<b>7</b>	Les titres de 3 jours et plus doivent porter la photo d'identité du porteur, tête nue, sans casque, sans bonnet, sans masque et sans lunettes de soleil. Pour les forfaits saison, en plus d'être encodées dans la puce RFID, les informations concernant l'identité du skieur doivent être imprimées physiquement sur le support RFID.
<b>8</b>	Les réductions accordées à quelque titre que ce soit ne sont pas cumulables.
<b>9</b>	Pour bénéficier d'une invitation, d'une redevance ou d'un tarif réduit quel-qu'il soit, le demandeur devra produire un document portant nom, prénom et date de naissance (Carte Nationale d'Identité, Passeport, Livret de Famille, Carte de Mutuelle, etc.).
<b>10</b>	Le forfait «Mixte», qui donne accès aux domaines alpins et nordique, et le forfait «Espace Tubing» sont considérés comme des forfaits de remontées mécaniques. Les forfaits Piste Ski-Roue et Pas de Tir sont des redevances nordiques.
<b>Redevances et tarifs normaux :</b>	
<b>11</b>	Les redevances et tarifs normaux sont applicables à date de délibération pour l'été et à compter du 1er septembre 2022 pour l'hiver.
<b>Redevances et tarifs différenciés (tarifs réduits, invités et accès libre).</b>	
<b>12</b>	Les redevances et tarifs pré-ventes sont applicables exclusivement du 1er octobre au 15 novembre. Les redevances et tarifs différenciés peuvent être utilisés, sous la responsabilité du Directeur de La Régie : - dans le cadre d'une exploitation partielle liée à de mauvaises conditions météorologiques et/ou des fermetures partielles des domaines skiables et des remontées mécaniques. La décision est prise par domaine (alpin et/ou nordique) et est applicable sur l'ensemble du ou des domaines concernés et sur l'ensemble du périmètre de Savoie Grand Revard. Dans ces cas, la redevance ou le tarif retenu devient tarif unique et nul ne saurait se prévaloir d'un quelconque titre pour obtenir une réduction supplémentaire, sauf dispositions spécifiques à la redevance et au tarif réduit -50%. Selon les prévisions météorologiques et d'enneigement à venir, la délivrance de titres séjour pourra être limitée dans le temps ou suspendue.
<b>13</b>	- dans le cadre d'un incident d'exploitation prolongé réduisant significativement l'accès au domaine à la clientèle : le Directeur de la Régie pourra décider de la proposition d'un report ou à défaut d'un remboursement proportionné au préjudice pour les clients qui se seraient déjà acquittés de leur forfait ou redevance. Dans ce même cadre, il pourra être mis en place un tarif réduit en caisse pendant la durée de l'incident. - dans le cadre d'une indemnisation de clients suite à une demande particulière ou réclamation justifiée. - dans le cadre d'opérations promotionnelles (salons, médias, évènements, etc.), d'accord commerciaux (TO, CSE, etc.) ou de conventions (Clubs, Ecoles de ski, etc.) qui devront faire l'objet d'un contrat de partenariat ad hoc portant mention des efforts respectifs.
<b>14</b>	Les redevances et tarifs réduits -50% sont applicables de plein droit aux handicapés, sur présentation d'un justificatif de handicap, ainsi qu'à un et un seul accompagnant si le handicap le justifie, sur la base du plein tarif adulte.

## Informations générales

**Invités et Accès libre :**

15	Sont en accès libre : les pistes piétons, les pistes raquettes, les pistes «Découverte» en ski nordique. Le tapis de l'Observatoire est en accès libre pour les piétons souhaitant se rendre au Belvédère du Revard depuis la place de la Crémaillère.
16	Sur présentation d'un justificatif, peuvent se voir délivrer un titre « Invité » hors support mains-libres, les Bambins en ski nordique.
17	Dans le cadre de sorties organisées par les établissements scolaires de Savoie, il est délivré un titre « Invité » alpin aux collégiens participant au Plan Ski Jeunes du Conseil Départemental de la Savoie.
18	Dans le cadre de sorties organisées par les établissements scolaires de Savoie, il est délivré un accès « Invité » nordique aux élèves, de la maternelle à l'université, participant au Plan Ski Jeunes Nordique du Conseil Départemental de la Savoie.
19	Les Éducateurs sportifs communaux, employés par les communes sises dans le périmètre de Savoie Grand Revard ou composant ou étant partie prenante d'un membre du Syndicat Mixte, et participant à l'encadrement du Plan Ski Jeune Alpin ou Nordique du Conseil Départemental de la Savoie, peuvent, sur présentation d'une liste établie par la commune, bénéficier d'un titre « Journée invité » dans le cadre de leur intervention.
20	Les forces de l'ordre et les services de secours ainsi que les opérateurs de réseaux ayant des installations implantées sur les domaines skiabiles, dans le cadre de leurs missions, ont un accès libre aux espaces nordiques et alpins. Toutefois, pour l'utilisation des remontées mécaniques, ils devront se présenter en caisse afin d'obtenir un titre de transport « Invité ». Ces mêmes institutions devront conclure une convention avec la Régie pour pouvoir bénéficier d'un titre invité dans le cadre de leurs entraînements et sur présentation d'un ordre de mission
21	Pour obtenir un titre « Invité », les professionnels concernés par l'accès aux pistes et aux installations devront conclure une convention ad hoc avec La Régie pour une utilisation uniquement professionnelle et non de loisirs personnels.
22	Les propriétaires fonciers dont le terrain est grevé par une piste de ski ou une remontée mécanique, signataires de conventions de passage avec la commune, peuvent se voir délivrer un et un seul titre « Invité Saison » dans le cadre de l'indemnisation en compensation de la servitude qui les impacte. Le titre pourra être Nordique, Alpin ou Mixte. L'ayant droit pourra faire bénéficier la personne de son choix de son titre « Invité Saison » ; cette personne devra alors fournir photo, nom et prénom pour la délivrance du titre nominatif. La mairie transmettra à la Régie la liste des propriétaires concernés et les justificatifs cadastraux.



SAISON 2022 - 2023	Tarifs normaux		Tarifs réduits											
	Durée	Adulte 18 à 69 ans	Jeune 6 à 17 ans inclus Etudiant jusqu'à 27 ans	Bambin jusqu'à 5 ans inclus	Vermell 70 ans et +	Groupe 15 pers. et +	Domaine Initiation	Domaine Découverte	Ecole de ski	Club Jeune sur convention y.c. étudiant	Club Adulte + Moniteur sur convention	Scolaire journée uniquement	Handi + Clé collège journée uniquement	50% du Tn
Téléski de l'Orionde (2)	1 passage	7,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €	5,00 €							3,50 €	2,00 €
Heures consécutives	2 heures	19,00 €	16,00 €	7,00 €	17,50 €	17,50 €			14,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	
	4 heures	18,00 €	15,00 €	6,00 €	16,50 €	17,50 €	7,00 €	12,00 €		8,00 €	8,00 €	8,00 €	9,50 €	5,50 €
4 heures vente en ligne	9h à 17h	21,00 €	18,00 €	7,00 €	19,50 €	19,50 €								
Journée	9h à 17h	20,00 €	17,00 €	6,00 €	18,50 €	19,50 €	10,00 €	14,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,50 €	6,50 €
Journée vente en ligne	9h à 17h	40,00 €	34,00 €	11,00 €	37,00 €	37,00 €								
	2 jours	58,00 €	50,00 €	15,00 €	54,00 €	54,00 €								
	3 jours	75,00 €	65,00 €	17,00 €	70,00 €	70,00 €								
	4 jours	91,00 €	78,00 €	19,00 €	84,50 €	84,50 €								
Jours consécutifs	5 jours	105,00 €	90,00 €	20,00 €	97,50 €	97,50 €								
	6 jours	118,00 €	101,00 €	21,00 €	109,50 €	109,50 €								
	7 jours	210,00 €	180,00 €	21,00 €	180,00 €	180,00 €								
Saison SGR	Saison	188,00 €	144,00 €	21,00 €	144,00 €	144,00 €								
Prévente Saison SGR	Saison	105,00 €	90,00 €	35,00 €	97,50 €	97,50 €								
Indemnité forfaitaire									100,80 €	117,60 €				

Scolaire : de la maternelle à l'Université, dans le cadre d'activités encadrées par un ou des enseignants sur le temps scolaire

Passage au téléski de l'Orionde : skieurs et piétons. Bambins jusqu'à 5 ans piétons offert.

Domaine Initiation : Tapis Les Trives + La Crémailière

Domaine Découverte : Tapis Les Trives + La Crémailière + Téléskis Le Gust + Le Tesson

Forfait 2 heures Ecole de ski : en vente uniquement via les écoles de ski

SAISON 2022 - 2023		Tarifs normaux	Tarifs réduits							50% du Tn	30% du Tn
Durée	Adulte 18 à 69 ans	Jeune 6 à 17 ans Inclus Etudiant jusqu'à 27ans	Bambin jusqu'à 5 ans inclus	Vermell 70 ans et +	Groupe 15 pers. et +	Club Jeune sur convention y.c. étudiant	Club Adulte + Moniteur sur convention	Handi	Conditions particulières		
<b>Journée</b>											
9h à 17h	23,00 €	20,00 €	7,00 €	21,50 €	21,50 €			11,50 €	7,00 €		
2 jours	44,00 €	38,00 €	11,00 €	41,00 €	41,00 €			22,00 €	13,00 €		
3 jours	64,00 €	56,00 €	15,00 €	60,00 €	60,00 €			32,00 €	19,00 €		
4 jours	82,00 €	72,00 €	17,00 €	77,00 €	77,00 €			41,00 €	24,50 €		
5 jours	99,00 €	86,00 €	19,00 €	92,50 €	92,50 €			49,50 €	29,50 €		
6 jours	116,00 €	100,00 €	20,00 €	107,50 €	107,50 €			58,00 €	35,00 €		
7 jours	129,00 €	110,00 €	21,00 €	119,50 €	119,50 €			64,50 €	38,50 €		
<b>Saison SGR</b>	230,00 €	200,00 €	21,00 €	200,00 €	200,00 €			115,00 €	69,00 €		
<b>Prévente Saison SGR</b>	184,00 €	160,00 €	21,00 €	160,00 €	160,00 €			92,00 €	55,00 €		
<b>Indemnité forfaitaire</b>	115,00 €	100,00 €	35,00 €	107,50 €	107,50 €			128,80 €			

Durée	Tarifs réduits	
	Tarifs normaux	Tarifs réduits
	Adulte 18 à 69 ans	Jeune Etudiant Vermell
	2022-23	2022-23
<b>Saison Pass Bauges</b>	380,00 €	320,00 €
<b>Prévente Saison Pass Bauges</b>	280,00 €	220,00 €
		Club (sur convention)
		2022-23
		196,00 €

SAISON 2022 - 2023	Durée	Tubing (Tapis de l'Observatoire)	Espace Luge (Tapis de l'Observatoire)
Passages	1 passage	4,00 €	
	2 passages	6,00 €	
	5 passages	13,00 €	
	30 passages	70,00 €	
	50 passages	100,00 €	
Heures consécutives	4 heures		7,00 €
Journée	9h à 17h		10,00 €
Extension luge (1)	4 heures		3,50 €

(1) accès à l'espace luge vendu en complément d'un forfait ou d'une redevance journalière ou séjour en cours de validité

**SAISON 2022 - 2023**

	Durée	Tarifs normaux		Tarifs réduits		
		Adulte 18 à 69 ans	Jeune 6 à 17 ans inclus Etudiant jusqu'à 27 ans	Bambin jusqu'à 5 ans inclus	Ecole de ski et structures événementielles	
Réservation 1 couloir de tir pris par personne	1/2 journée	8,00 €	8,00 €			
Réservation 1 couloir de tir pris par couloir (jusqu'à 2 pers.)	1/2 journée					8,00 €
Personne supplémentaire par couloir	1/2 journée					4,00 €
Saison Pas de tir Hiver	Saison	70,00 €	50,00 €			
1/2 journée Piste		6,00 €	5,00 €			
1/2 journée Pas de tir		8,00 €	6,00 €		invité	
Saison Piste		55,00 €	40,00 €			
Saison Piste + Pas de Tir été		70,00 €	50,00 €			

Hors redevance d'accès aux pistes de ski nordique

SAISON 2022 - 2023

DIVERS	Tarif
Support mains libres RFID	2,00 €
Navette Féclaz ↔ Revard - 1 trajet	2,00 €
Frais d'envoi	5,00 €
Duplicata de forfait	5,00 €
Masque à usage unique	1,00 €

Offert pour les titulaires d'une redevance ou d'un forfait en cours de validité  
Envoi de forfait à domicile  
Forfait dont la durée résiduelle est supérieure à 1 jour.  
Délivré dans les 24 heures après la déclaration de perte ou de vol

ASSURANCE CARRE NEIGE	
Nordique jour	1,40 €
Nordique Saison	15,00 €
Jour (alpin + nordique)	3,10 €
Intégral jour (alpin + nordique)	3,80 €
Alpin Saison (alpin + nordique)	49,00 €

MISE A DISPOSITION D'ENGINS D'EXPLOITATION & PRESTATION DE DAMAGE		
Transport ou damage trace étroite 1,5m environ (moto-neige, petit véhicule à chenille, 4x4, tracteur, véhicule utilitaire, véhicule de tourisme, ...)	¼ h	24,00 €
	1h	80,00 €
Transport ou damage trace standard 4m environ (chenillette type PB100)	¼ h	36,00 €
	1h	120,00 €
Transport ou damage trace large 6m environ (chenillette type PB400, PB600, ...)	¼ h	48,00 €
	1h	160,00 €

Tout quart d'heure commencé est dû intégralement

AUTRES PRESTATIONS A LA DEMANDE		
Ouverture d'une remontée mécanique hors exploitation, sur réservation et validation conjointe Directeur d'exploitation & Chef des pistes, pour un minimum de 20 personnes, incluant le personnel nécessaire (RM et Pistes)	10,00 €	par personne et par heure
Ouverture du secteur de l'Observatoire, en soirée avec éclairage, hors exploitation, sur réservation et validation conjointe Directeur d'exploitation & Chef des pistes, pour un minimum de 20 personnes, incluant le personnel nécessaire (RM et/ou Pistes)	sans remontée mécanique	7,50 € par personne et par heure
	avec remontée mécanique	10,00 € par personne et par heure

**LOCATION DE SALLES**

**SAISON 2022 - 2023**

	Club résident	Association	SA	
Gymnase de La Féclaz et Salles Hors-Sacs (La Féclaz, Crolles*, Le Revard*, Saint-François de Salles*) incluant éclairage et chauffage	Soirée ou ½ Jour	Invité	25,00 €	50,00 €
	1 Jour	Invité	40,00 €	80,00 €
	2 Jours ou Week-end	Invité	70,00 €	140,00 €
	Forfait État des lieux et frais de dossier*	Invité	15,00 €	30,00 €
	Cauton Salle et mobiliers	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	Cauton Ménage	150,00 €	150,00 €	150,00 €
	Cauton Clés	100,00 €	100,00 €	100,00 €

Toute demi-journée dépassée déclenche la facturation d'une journée

Toute journée dépassée déclenche la facturation d'une journée supplémentaire

Remise Tarifaire mensuelle sur le prix de base TTC	Entre 2 et 5 jours non consécutives par	-15,00%
	Plus de 5 jours non consécutives par mois	-30,00%

La location est réservée aux groupes constitués (association, entreprise, prestataire d'activités, ...) pour des activités de réunions, de manifestations sportives ou culturelles, de séminaires, etc. à l'exclusion des particuliers et/ou pour des usages simplement récréatifs ou festifs.

La location nécessite réservation préalable et signature d'une convention

\* Pour les salles de Crolles, Le Revard et Saint François de Salles le Forfait État des lieux pour remise des clés et de l'état des lieux d'entrée et de sortie sera automatiquement facturé.

Aucun couchage n'est autorisé dans ces salles

Les salles pourront être mises gracieusement à disposition des organisateurs d'événements sportifs sur Savoie Grand Revard, à l'exclusion de toute activité marchande ; une convention sera nécessaire et les cautions seront exigées et éventuellement encaissées.

## Secours sur pistes

**TARIFS DES SECOURS SUR PISTES**

	<b>DOMAINE ALPIN</b>	<b>2022/2023</b>	<b>DOMAINE NORDIQUE</b>	<b>2022/2023</b>
1re Catégorie	Petits soins effectués au poste de secours et	19,00 €	Petits soins effectués au poste de	19,00 €
2e Catégorie	Zone rapprochée, front de neige, Observatoire, Grenouillère, Tesson, Col des	177,00 €	Sur pistes de 9 heures à 17 heures	237,00 €
3e Catégorie	Les Ebats, Les Gorges, Le Sire, Plainpalais.	299,00 €	Hors pistes de 9 heures à 17 heures	583,00 €
4e Catégorie	Hors pistes de 9 heures à 17 heures	583,00 € + Moyens mis en œuvre	Sur pistes et hors ouverture du Domaine (9 heures à 17 heures)	659,00 € + Moyens mis en œuvre
5e Catégorie	Sur pistes et hors ouverture du Domaine (9 heures à 17 heures)	659,00 € + Moyens mis en œuvre	Hors pistes et hors ouverture du Domaine (9 heures à 17 heures)	735,00 € + Moyens mis en œuvre
6e Catégorie	Hors pistes et hors ouverture du Domaine (9 heures à 17 heures)	735,00 € + Moyens mis en œuvre	Piste de luge de 9 heures à 17 heures (Secteur St François)	175,00 € + Moyens mis en œuvre
Hélicoptère	suivant tarif privé compagnie			
<b>TARIFS HORAIRES DES MOYENS MIS EN OEUVRE</b>				
Chenillette (conducteur inclus)		160,00 €	TTC/h	
Moto-Neige (conducteur inclus)		80,00 €	TTC/h	
Pisteur Secouriste (motoneige incluse)		120,00 €	TTC/h	
<b>AUTRES ZONES DE SECOURS ET GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE</b>				
Autres Glisses et Luges	Tarifs Domaine Alpin			
Chiens de Traîneaux	Tarifs Domaine Nordique			
Secours Raquettes et Piétons sur Plateau Sud	Tarifs Domaine Nordique			
Secours Raquettes et Piétons hors Plateau Sud	Tarifs Domaine Nordique Hors pistes (3e ou 5e Catégorie)			

augmentation de 5% suivant indice de la consommation année 2022